COMMUNE DE FRESNOY LE CHATEAU

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 20 MARS 2026 A 19H30

L'an deux mil vingt-six, le vingt-mars à dix-neuf heures trente minutes, Se sont réunis les membres du conseil municipal sous la présidence de Mme Odile, CORDIER, la plus âgé des membres du conseil.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire sortant.

Étaient présents : Franck MILESI, Angélique FAGEOT, Mickael DALLEMAGNE, Naffissatou NIANG, Damien DRIAT, Odile CORDIER, Marc PACKO, Laura VALAIN, Jérôme VERON, Samatha DELICOURT, Gaëtan THIERY

Formant la majorité des membres en exercice.

M Jérôme VERON a été désigné comme secrétaire de séance.

ORDRE DU JOUR :

-Installation du conseil municipal
- Election du Maire
-Fixation du nombre d'adjoint(s)
-Elections des adjoints
-Lecture de la charte de l'élu local
-Fixation des indemnités de fonctions

INSTALLATION DU CONSEIL

La séance a été ouverte sous la Présidence de Monsieur André BUTAT, Maire sortant, qui a cité et a déclaré les membres du conseil municipal installés dans leurs fonctions.

NOMINATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Monsieur Jérôme VERON a été nommé secrétaire de séance

ELECTION DU MAIRE

Numéro de délibération D4-2026

Le conseil municipal,

Vu le code général des collectivités territoriales, et notamment l'article L.2122-7 ;

Considérant que le Maire est élu au scrutin secret et à la majorité absolue ;
Considérant que si, après deux tours de scrutin, aucun candidat n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un 3ème tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, le plus âgé est déclaré élu ;

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Premier tour de scrutin
Nombre de bulletins : 11
À déduire (bulletins blancs ou ne contenant pas une désignation suffisante) : 0
Reste, pour le nombre de suffrages exprimés :11
Majorité absolue :6

Ont obtenu :

– M. Franck MILESI 9 voix
– Mme Samatha DELICOURT : 2 Voix

- M. Franck MILESI, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé maire et a été immédiatement installé.

DETERMINATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

Numéro de délibération D5-2026

Vu l'article L. 2122-2 du code général des collectivités territoriales permettant aux conseils municipaux de déterminer librement le nombre des adjoints au maire sans que ce nombre puisse excéder 30 % de l'effectif légal du conseil municipal,

Considérant que l'effectif légal du conseil municipal de Fresnoy-le-Château étant de onze conseillers, le nombre des adjoints au maire ne peut dépasser trois.

Vu la proposition de M. Franck MILESI, Maire, de créer trois postes d'adjoints au maire,

Le conseil municipal, à l'unanimité,

DÉCIDE de créer trois postes d'adjoints au maire.

CHARGE le maire de procéder immédiatement à l'élection de ces trois adjoints au maire.

ELECTIONS DES ADJOINTS
Numéro de délibération D6-2026

Vu le code général des collectivités territoriales, notamment les articles L 2122-4, L 2122-7-2 et L 2122-10,

Le maire invite le conseil municipal à procéder à l'élection des adjoints, conformément l'article L 2122-7-2 du code général des collectivités territoriales qui dispose que dans les adjoints sont élus au scrutin de liste à la majorité absolue, sans panachage ni vote préférentiel.

Si, après deux tours de scrutin, aucune liste n'a obtenu la majorité absolue, il est procédé à un troisième tour de scrutin et l'élection a lieu à la majorité relative. En cas d'égalité de suffrages, les candidats de la liste ayant la moyenne d'âge la plus élevée sont élus.

Au premier tour, de scrutin secret le dépouillement du vote a donné les résultats suivants :

- nombre de bulletins : 11

- bulletins blancs ou nuls : 1

-suffrages exprimés : 10

- majorité absolue : 6

Ont obtenu :

- M. Damien DRIAT :8 voix

- M. Mickael DALLEMAGNE : 2 voix

La liste de M. Damien DRIAT, ayant obtenu la majorité absolue est proclamé adjoint au maire.

LECTURE DE LA CHARTE DE L'ELU LOCAL

Le Maire remet et donne lecture au Conseil Municipal la charte de l'élu local.

INDEMNITES DE FONCTION VERSEES AUX ADJOINTS

Conseillers présents	Suffrages exprimés avec pouvoir	Pour	Contre	Abstention	Non participant
11	11	11	0	0	0

Numéro de délibération D7-2026

Vu les articles L.2123-20 à L.2123-24 et R.2123-23 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT),

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de fixer le montant des indemnités versées aux adjoints,

Considérant que le montant de l'enveloppe indemnitaire globale ne doit pas dépasser le total des indemnités maximales du maire et du nombre théorique d'adjoints,

Considérant que la commune compte moins de 500 habitants

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et à l'unanimité décide, qu'à compter du 20 mars 2026 :

- L'indemnité de fonction du 1er adjoint est égale à.10.89 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- L'indemnité de fonction du 2ème adjoint est égale à 9 % de l'indice brut terminal de la fonction publique ;

- L'indemnité de fonction du 3ème adjoint est égale à 7 % de l'indice brut terminal de la fonction publique.

Les indemnités de fonction sont payées mensuellement.

Le Maire est chargé de l'exécution de la présente délibération.

Fin de séance : 20h17

COMMUNE DE FRESNOY-LE-CHATEAU

CONSEIL MUNICIPAL

FEUILLET DE CLÔTURE DE LA SEANCE DU 20 MARS 2026

<u>Article R213-9 du CGCT :</u> Chaque feuillet clôturant une séance rappelle les numéros d'ordre des délibérations prises et comporte la liste des membres présents et une place pour la signature du Maire et du ou des secrétaires de séance.

Numéros des Délibérations	Objet des délibérations
D4-2026	Election du Maire
D5-2026	Détermination du nombre d'adjoints
D6-2026	Elections des adjoints
D7-2026	Indemnités de fonctions versées aux adjoints

Séance close à 20H17

M Jérôme VERON
Secrétaire de séance

Monsieur Franck MILESI
Maire

FAIT ET DELIBERE LES JOURS MOIS ET AN SUSDITS,

Ont signés les membres présents,

Franck MILESI	**Angélique FAGEOT**
Mickaël DALLEMAGNE	**Naffissatou NIANG**
Damien DRIAT	**Odile CORDIER**
Marc PACKO	**Laura VALAIN**
Jérôme VERON	**Samatha DELICOURT**
Gaëtan THIERY	